



LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Dîner d'ADELE sous le chapiteau CHAUFFÉ

Volume 11 numéro 2

Février 2017



Dans ce numéro :

Le samedi 4 mars 2017 de 11 h à 15 h

Cher(ère)s ami(e)s d'ADELE,

Les dates de la semaine de pêche 2017 sont du 25 février au 6 mars inclusivement. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que la pêche blanche ne coïncide pas avec la semaine de relâche comme certains l'ont remarqué. Vous pouvez être assurés qu'ADELE n'y est pour rien. Nous devons suggérer au ministère nos dates de pêche 2 ans à l'avance (règle du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs). Quant aux Commissions scolaires elles décident, en mars de chaque année, les dates de la prochaine relâche. C'est toujours un pur hasard lorsque nos dates coïncident. Sachez que nous en sommes sincèrement désolés et que nous espérons vous voir en grand nombre lors de nos activités.

Voici nos activités Hiver 2017

SAMEDI 25 FÉVRIER : TOURNOI DE PÊCHE, INSCRIPTION NON REQUISE, MESURAGE AU CHAPITEAU,

PLAQUE REMISE ET INSCRIPTION DE LA PLUS GROSSE PRISE ET SON GAGNANT SUR LE TROPHÉE PERPÉTUEL ET PRIX POUR LES DEUXIÈME ET TROISIÈME PRISES, AU MAGASIN GÉNÉRAL.

3 à 7 AU CHAPITEAU, BAR, LUNCH (pizza et frites maison)

JEUDI 3 MARS : 3 à 7 AU CHAPITEAU, BAR, LUNCH (assiette poulet BBQ sur feu de bois)

SAMEDI 4 MARS : DÎNER D'ADELE AU CHAPITEAU, BAR, LUNCH (soupe, hot-dog, hamburger sur feu de bois, sous-marin)

Le chapiteau sera installé pour le samedi 25 fév. et pour la semaine complète. Il sera possible de louer cet équipement pour les 26, 27, 28 février et le 1 mars. Le coût est de 500 \$ par location incluant les tables. Le chauffage sera au frais des locataires chez Gaz P&B. CHAPITEAU 40 X 60. Pour informations, Lorraine (819) 653-2052

Pour toutes questions visitez la page facebook: **ADELE, association du développement écologique du lac Édouard**, par voie de messagerie.

Nous vous souhaitons une excellente pêche et espérons vous compter parmi nous !

Dîner d'ADELE	1
Pêche blanche au lac Édouard	2
Neige poussée dans les rues	3
Chronique l'Avertisseur	4
Des nouvelles de votre Coop	5
FestiNeige d'Édouard	6
Messe	8
Petites annonces	8
AGA de la Coop	8
Test des 3 passaires	9

Pêche blanche sur le lac Édouard

Cette année, la pêche sur la glace du lac Édouard, incluant La Grande Baie, se déroulera du samedi 25 février au lundi 6 mars 2016 inclusivement.

Afin que vos excursions de pêche se déroulent sans encombre, voici quelques règles à suivre :

1. S'assurer d'avoir un permis de pêche valide et le **PORTER sur soi lorsque vous pêchez.**
2. On peut utiliser jusqu'à un maximum de cinq (5) lignes par permis de pêche.
3. Chaque ligne peut avoir jusqu'à un maximum de 3 hameçons.
4. Le conjoint et les enfants de moins de 18 ans peuvent pêcher en vertu du permis du titulaire. Exemple : une mère et ses deux enfants n'ont pas de permis, mais le père en a un; donc toute la famille peut pêcher **mais on n'a droit qu'à cinq lignes et à un seul quota car ils n'ont qu'un seul permis pour le groupe.**
5. Les jeunes de moins de 18 ans qui ont un permis de **pêche en herbe** ont droit à cinq lignes et à leur propre quota.
6. **Les lignes ou « brimballes » doivent être sous la surveillance constante et immédiate du pêcheur.** Donc si un pêcheur doit quitter son lieu de pêche, peu importe la durée de l'absence, il doit relever ses lignes et les rendre inopérantes.
7. **AUCUN poisson appât ou partie de poisson ne sont permis** pour la pêche dans la zone 26.
8. Toujours ramener vos déchets ou autres rebuts et garder le lac propre comme il l'était à votre arrivée sur votre lieu de pêche.
9. **Quotas :**
 - omble de fontaine (truite mouchetée) : 10 par permis
 - perchaude : 50 par permis



Prenez note que ces quelques règles ne sont qu'à titre d'information et ne remplacent pas les textes de loi.

N'hésitez surtout pas à communiquer avec un agent de protection de la faune de La Tuque au 819-523-5556 si vous avez besoin d'informations supplémentaires. Il leur fera toujours plaisir de vous renseigner.



Votre neige dans la rue ?

Québec 



NEIGE POUSSÉE DANS LA RUE

L.R.Q., chapitre C-24.2

CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Interdiction.

498. Nul ne peut jeter, déposer, lancer, ni laisser se détacher du véhicule qu'il conduit, **ni permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace** ou une matière quelconque **sur un chemin public.**

Infraction et peine.

507. Quiconque contrevient à l'article 498 commet une infraction et est passible d'une **amende de 60 à 100 \$.**

Définition.

« **chemin public** » :

la surface de terrain ou d'un ouvrage d'art dont l'entretien est à la charge d'une municipalité, d'un gouvernement ou de l'un de ses organismes, et sur une partie de laquelle sont aménagées une ou plusieurs chaussées ouvertes à la circulation publique des véhicules routiers et, le cas échéant, une ou plusieurs voies cyclables, à l'exception :

1° des chemins soumis à l'administration du ministère des Ressources naturelles et de la Faune ou du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou entretenus par eux ;

2° des chemins en construction ou en réfection, mais seulement à l'égard des véhicules affectés à cette construction ou réfection ;

3° des chemins que le gouvernement détermine, en vertu de l'article 5.2, comme étant exclus de l'application du présent code.





De la friture dans un chaudron... une dangereuse recette!

L'utilisation d'une huile à frire dans un chaudron représente une méthode très dangereuse pour la cuisson de la nourriture. En effet, la température de l'huile ne fait qu'augmenter, car il n'y a pas de thermostat. Le résultat est que l'huile atteint son point d'inflammation et s'enflamme. **Pendant l'année 2015 à La Tuque, deux résidences ont subi des dommages importants liés à ce comportement dangereux.** L'utilisation d'une friteuse homologuée vous protégera, vous et votre famille contre ces incendies sournois.

Généralités

1. Toujours surveiller les aliments qui cuisent. Utiliser une minuterie.
 2. Si l'on doit quitter la cuisine ou son domicile, fermer les appareils de cuisson.
 3. Éviter de cuisiner si l'on a consommé trop d'alcool, de médicaments ou de drogues.
 4. Ne pas ranger d'objets dans le four ni sur le dessus de la cuisinière.
 5. Garder un extincteur portatif à l'entrée de la cuisine et apprendre à l'utiliser.
- Utiliser des appareils de cuisson certifiés CSA ou ULC tels que friteuse, plaque chauffante, poêle à raclette, gaufrier, four de comptoir.

Prévenir les feux de cuisson

- a. Ne jamais chauffer d'huile dans un chaudron pour faire de la friture, et ce, peu importe le type de chaudron. Utiliser plutôt une friteuse thermostatique.
 - b. Pour cuire les aliments, utiliser un récipient dont le diamètre est plus grand ou égal à l'élément chauffant sur la cuisinière. Un débordement de nourriture sur l'élément pourrait provoquer un incendie.
 - c. Avoir un couvercle à portée de la main. Si ce n'est pas celui du récipient, s'assurer qu'il peut le couvrir en totalité.
 - d. Conserver les articles en papier ou en plastique et les tissus loin des éléments chauffants.
 - e. Garder les mitaines de four à portée de main, mais à une certaine distance des éléments chauffants.
- Nettoyer régulièrement les appareils de cuisson et la hotte de cuisine. Une accumulation de graisse représente un danger d'incendie.

Que faire en cas de feu de cuisson

1. Ne jamais déplacer un récipient dont le contenu est en flammes.
 2. Placer un couvercle de dimension appropriée sur le récipient pour éteindre le feu.
 3. Si possible, utiliser une mitaine de four afin d'éviter les brûlures.
 4. **Ne jamais éteindre un feu de cuisson avec de l'eau.**
 5. Si possible, fermer tous les éléments chauffants, même ceux du four.
 6. Fermer la hotte de cuisine.
 7. Appeler les pompiers, même si le feu semble éteint.
- Faire inspecter l'appareil avant de le réutiliser.

Pour plus d'informations concernant ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec la division prévention du service de Sécurité incendie de ville de La Tuque au 819 523-9797.

Alexandre Bilodeau
Capitaine à la prévention



Des nouvelles de votre Coop

L'année 2017 commence très bien pour notre magasin général. En effet, les ventes du mois de janvier 2017 affichent un écart de presque 34 % supérieur aux prévisions budgétaires et une augmentation de 32,5 % par rapport aux ventes de janvier 2016.

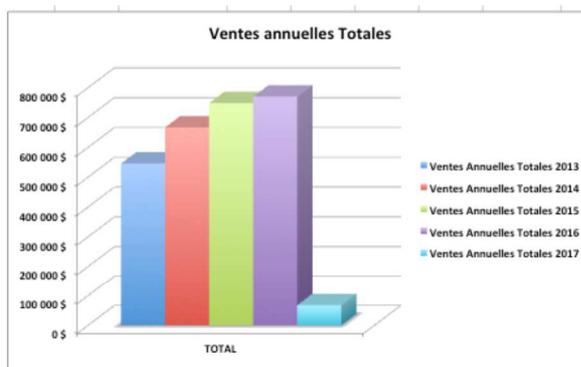
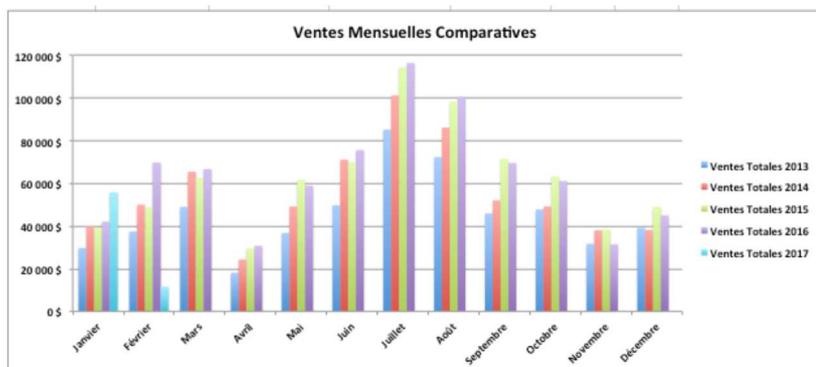
Service exceptionnel, accueil chaleureux, grande variété de produits, voilà une formule gagnante! Voici une partie de tous ceux qui COOPÈRENT. Plusieurs autres travaillent dans l'ombre!

Merci à tous les employés et à tous les bénévoles pour votre grand dévouement !

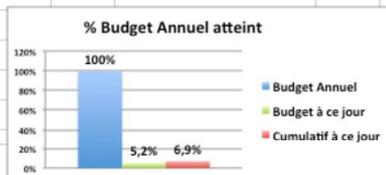


Continuons d'encourager notre COOP!

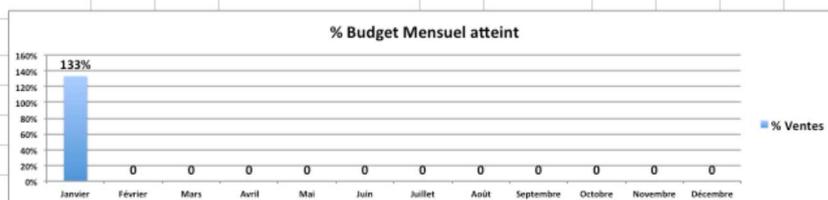
Achetons chez nous!



	Budget Annuel	Cumulatif à ce jour
Magasin	560 000 \$	29 777 \$
Essence	252 000 \$	26 254 \$
Total	812 000 \$	56 031 \$



Janvier 2017			
	Ventes Mensuelles		
	Budget	À ce jour	Écart
Magasin	25 000 \$	29 777 \$	4 777 \$
Essence	17 000 \$	26 254 \$	9 254 \$
Total	42 000 \$	56 031 \$	14 031 \$



4e édition du FestiNeige d'Édouard

FestiNeige d'Édouard 4e édition



Quand ? Le samedi 11 février 2017.

Où ? À l'extérieur du Centre Communautaire et au sous-sol de l'église.

Quoi ? Inscriptions individuelles ou par équipe nécessaires avant le 8 février 2017.

Coûts ?

Option Journée :

incluant les jeux de l'avant-midi et participation au tournoi de hockey
10 \$ par personne (à partir de 13 ans)
Gratuit pour les 12 ans et moins

Option Soirée:

incluant les activités de soirée et le souper
20 \$ par personne (à partir de 13 ans)
5 \$ par enfant de 12 ans et moins

*Pour les inscriptions de dernière minute (le 11 février), un supplément de 2 \$ par personne sera ajouté.

4e édition du FestiNeige d'Édouard - suite

LE PROGRAMME :

9 h 30 : Paiement des participants et inscriptions de dernière minute (à 12 \$ au lieu de 10\$ par adulte)

Les jeux de l'avant-midi

10 h : Tictactoc géant en équipe de 4 personnes.
11 h : Souque à la corde en équipe de 4 personnes.
11 h : Volleyball dans la neige en équipe de 4 personnes.
11 h 45 : Course de ski de bois en équipe de 4 personnes.

*Accès à la glissade pour tous, en tout temps

12 h : Dîner au sous-sol de l'église (apportez votre lunch)

Les jeux de l'après-midi

13 h : Tournoi de hockey-bottine en équipe de 5 personnes (4 joueurs, soit un minimum de 2 gars et 2 filles et un gardien de but au choix). Aucun remplaçant ne sera autorisé.
13 h : Tournoi de hockey-bottine junior (5 à 12 ans) hors patinoire

La soirée

18 h : Souper au sous-sol de l'église avec tirage de prix de présence pour les participants du FestiNeige d'Édouard ainsi qu'un petit encan.
19 h 30 : Raquette nocturne.

En vente sur place :

Bouteilles d'eau, boissons gazeuses, vin, bière, chips et tablettes de chocolat.

Vous ne pouvez pas apporter vos consommations alcoolisées.

POURQUOI PARTICIPER ?

L'Association Quid Novi est un organisme sans but lucratif. Cette activité est réalisée grâce à l'implication de nombreux bénévoles. Par votre participation, vous rendez possible le financement de divers projets au bénéfice de notre communauté. Nous avons besoin de vous pour continuer à dynamiser notre milieu. Les projets qui ont déjà été mis en place pour VOUS :

- Salle d'entraînement à accès gratuit
- Contribution monétaire à la rénovation du gymnase du Centre Communautaire
- Équipements pour activités hivernales (ex. chandails de hockey)
- Équipements pour La P'tite École

POUR VOUS INSCRIRE :

Isabelle Jomphe : (819) 653-2003

ou

Via la page Facebook du FestiNeige d'Édouard

Événement organisé par l'Association « Quid Novi Lac-Édouard » qui sert à doter notre municipalité d'équipements récréatifs ou éducatifs ou encore d'organiser des activités pour les jeunes et moins jeunes.

Responsables : Annie Tremblay, Isabelle Jomphe et Nicolas Bernard.

Célébration eucharistique

La prochaine messe aura lieu le samedi 11 février, à 16 h 30 et sera célébrée par l'abbé Marc Lahaie.

Prenez note qu'il y a une célébration de la parole les autres samedis, à compter de 16 h.
Bienvenue à toutes et à tous!

Petites annonces

Employé recherché

La Pourvoirie *Le Goéland* est à la recherche d'un homme d'entretien général.

Travail saisonnier du 1 Mai au 15 Septembre.
819-653-2006.

Terrains de camping disponibles

Terrains 3 services disponibles pour l'été 2017 soit du 15 mai au 15 Septembre au CAMPING LAC ÉDOUARD.

Pour informations 819-653-2006.

Assemblée générale annuelle - Coop de solidarité - 12 mars 2017



AVIS À TOUTES ET À TOUS AVIS DE CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Vous êtes convoquer à l'assemblée générale annuelle de la
COOP DE SOLIDARITÉ DE LAC-ÉDOUARD.

Cette rencontre aura lieu le **dimanche 12 mars 2017**, à compter de **9 h**,
au Centre communautaire, 195, rue Principale, Lac-Édouard.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Présences
3. Lecture de l'avis de convocation
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'A.G.A. du 20 mars 2016
6. Rapport du président
7. Rapport d'activités
8. Présentation des états financiers
9. Nomination d'un expert comptable
10. Élection des administrateurs
11. Période de questions
12. Clôture de l'assemblée

Au plaisir de vous y rencontrer !

Sonia Cloutier
Secrétaire
Coop de Solidarité de Lac-Édouard

Test des 3 passoires

Socrate avait, dans la Grèce antique, une haute réputation de sagesse.

Quelqu'un vint un jour trouver le grand philosophe et lui dire : « Sais-tu ce que je viens d'apprendre sur ton ami ? »

Un instant, répondit Socrate, avant que tu ne me racontes tout cela, j'aimerais te faire passer un test très rapide. Ce que tu as à me dire, l'as-tu fait passer par le test des trois passoires?

Les trois passoires ?

Mais oui, reprit Socrate. Avant de raconter toutes sortes de choses sur les autres, il est bon de prendre le temps de filtrer ce que l'on aimerait dire. C'est ce que j'appelle le test des trois passoires. La première passoire est celle de la VÉRITÉ. As-tu vérifié si ce que tu veux me raconter est vrai ?

Non, pas vraiment. Je n'ai pas vu la chose moi-même, je l'ai seulement entendu dire...

Très bien ! Tu ne sais donc pas si c'est la vérité. Voyons maintenant. Essayons de filtrer autrement, en utilisant une deuxième passoire, celle de la BONTÉ. Ce que tu veux m'apprendre sur mon ami, est-ce quelque chose de bien ?

Ah non ! Au contraire ! J'ai entendu dire que ton ami avait très mal agi.

Donc, continua Socrate, tu veux me raconter de mauvaises choses sur lui et tu n'es pas sûr si elles sont vraies. Ce n'est pas très prometteur ! Mais tu peux encore passer le test, car il reste une passoire, celle de l'UTILITÉ. Est-il utile que tu m'apprennes ce que mon ami aurait fait ?

Utile ? Non pas réellement, je ne crois pas que ce soit utile...

Alors, de conclure Socrate, si ce que tu as à me raconter n'est ni vrai, ni bien, ni utile, pourquoi vouloir me le dire ? Je ne veux rien savoir et de ton côté, tu ferais mieux d'oublier tout cela !

Source : <http://www.les passeurs.com/3passoires.htm>



Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Télécopie : (819) 653-2338
Messagerie : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
8 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : 8 h à 12



Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca



Facebook :
www.facebook.com/LacEdouard

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE

Communiquez avec madame Johanne Marchand,
Directrice générale et secrétaire-trésorière
(819) 653-2438 / Courriel : johanne.marchand@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard
Inspecteur municipal
(819) 653-2238 / Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice générale adjointe et agente de développement rural
(819) 653-2238 / Courriel : melanie.dagenais@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les assemblées publiques du Conseil municipal de Lac-Édouard se tiennent
le deuxième mercredi du mois à 19 h.

Date de la prochaine assemblée régulière :
Le mercredi 8 mars 2017 à 19 h

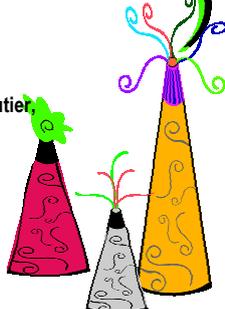
Bonne Fête

Février

- 8 : Christian Côté
- 13 : Colette Rioux
- 15 : Jacques Tremblay
- 16 : Lucie Bacon
- 19 : Camille Chavarie
- 22 : Marc-Antoine Noreau
- 23 : Mario Muir
- 24 : Rosaire Perron
- 25 : Suzanne Lavoie
- 27 : Lise Charland
- 28 : Denis et Guy Skene

Mars

- 2 : Emma et Justine Noreau,
- 5 : André Beaulieu, Sonia Cloutier,
Renald Cloutier
- 6 : Pierre-Luc Noreau



Message important

Si vous avez des informations à transmettre ou des articles à publier,
communiquez avec les responsables du journal **avant le 1er mercredi
du mois**, soit le 1er mars pour le prochain numéro.

La mise en page du Tour du Lac nécessite plusieurs jours de travail.
Donc, vous comprendrez qu'il nous est impossible de publier des
articles à la dernière minute.

N.B. Toutes les informations doivent nous parvenir par écrit :
courriel ou texte manuscrit.

Nous vous remercions pour votre collaboration,

Larry Bernier et Mélanie Dagenais
(819) 653-2155 / (819) 653-2238
Courriel : bernier.lecours@xplornet.ca
ou infos@lacedouard.ca